

DÉMOGRAPHIE DE LA GUYANE FRANÇAISE

Structure de la population d'après le recensement de 1946.

Par E. ABONNENC et A. ISARTE (*)

Dans une précédente note (1-2-3) l'un de nous a étudié la composition et l'origine des populations qui se sont succédé en Guyane française.

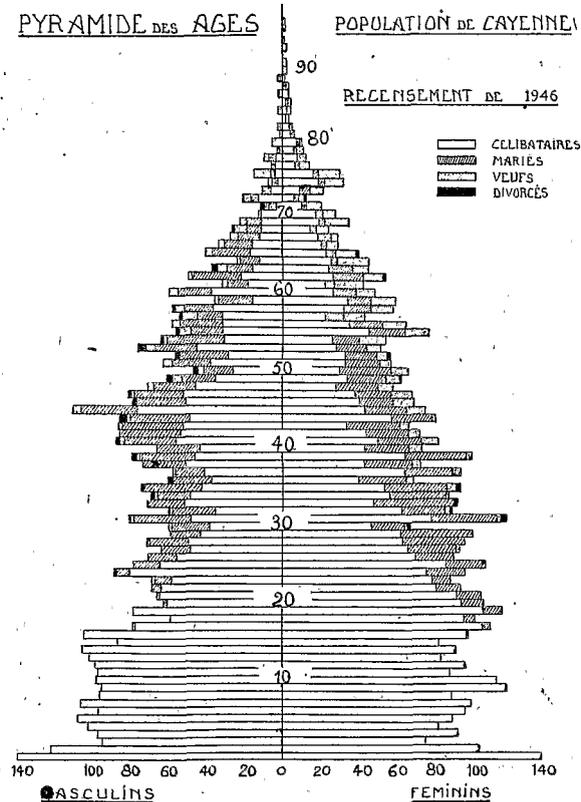


Fig. 1. — Pyramide des âges pour la ville de Cayenne.

Nous avons vu qu'au fur et à mesure de la disparition des Indiens autochtones, un peuplement d'importation se constituait progressivement, atteignant un premier maximum de 23.500 individus vers 1830 pour subir ensuite des fluctuations plus ou moins

(*) Séance du 12 décembre 1951.

importantes suivant le jeu des courants migratoires. Depuis cette époque les taux de mortalité observés, toujours supérieurs à ceux de la natalité, ont montré que cette population a de tout temps été en voie de régression naturelle et qu'elle n'a pu se maintenir et quelquefois progresser que par des apports successifs.

La transformation de notre vieille colonie en département a

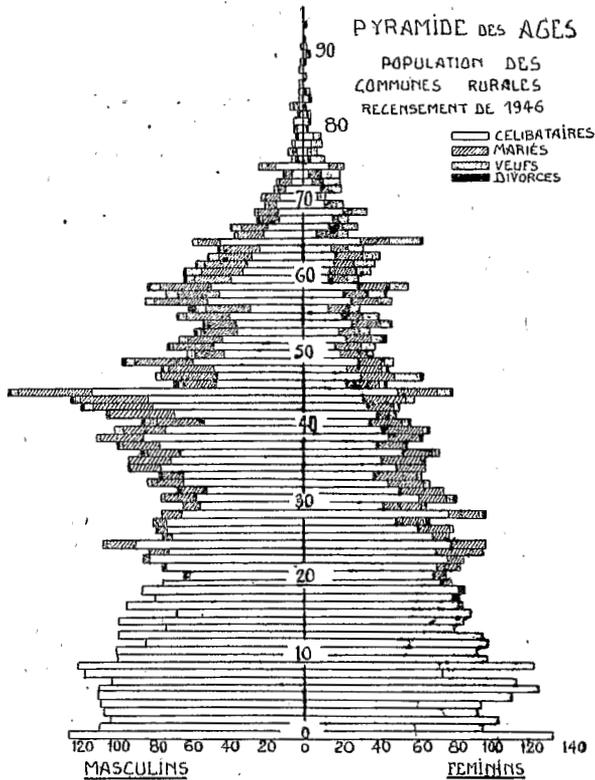


Fig. 2. — Pyramide des âges pour la population des communes rurales.

apporté des modifications profondes à la législation antérieure, ce qui a eu pour conséquence la réorganisation des services sanitaires et la création d'autres services : Protection Maternelle et Infantile, Surveillance pré et post-natale, Service de la lutte antipaludique et antiamarile, Inspection du Travail et de la Main-d'œuvre, etc.

Pour mieux apprécier dans l'avenir les conséquences d'une telle organisation et pour avoir un élément de comparaison, il était important de connaître avec plus de détails la structure actuelle de la population guyanaise. Cette connaissance permettra en outre

d'orienter l'action économique et sociale conformément aux besoins réels du pays.

Prenant comme base le recensement de 1946 nous avons pu établir les pyramides des âges : une pour la ville de Cayenne (fig. 1), une autre pour la population des communes rurales (fig. 2) et les deux autres pour l'ensemble du département (fig. 3-4).

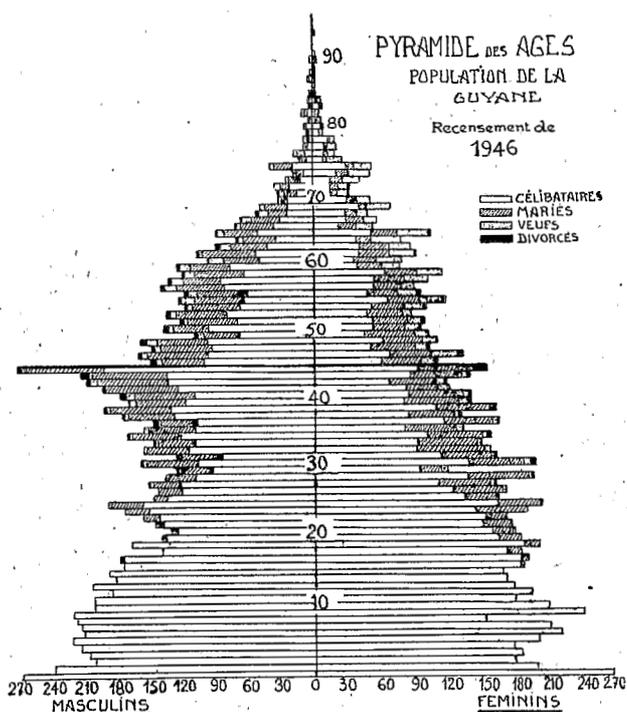


Fig. 3. — Pyramide des âges pour l'ensemble du département de la Guyane.

Les bulletins individuels, aimablement communiqués par les services du Secrétariat Général de Cayenne, ont été groupés par régions pour plus de commodité et pour tenir compte des affinités géographiques de certaines agglomérations. Nous avons adopté l'ordre suivant (*) :

- 1° Cayenne (population de la ville exclusivement) ;
- 2° Ile de Cayenne (population de Remire, Montjoli, Matoury, Tonnegrande, Montsinery, Roura, Macouria) ;

(*) Dans cette étude nous ne considérerons que les 22.007 habitants des communes de la Guyane proprement dite; le recensement de la population du territoire de l'Inini est fragmentaire, nous ne l'avons pas utilisé.

- 3° *Approuague* (population de Régina, Guisanbourg et Kaw);
 4° *Oyapock* (population de St-Georges et Ouanary);
 5° *Route Nationale* (population de Kourou, Sinnamary et Iracoubo);
 6° *Maroni* (population de St-Laurent et Mana).

Le nombre des fiches ne correspondait pas exactement aux chiffres indiqués dans le recensement; nous avons trouvé 11 fiches en moins pour l'île de Cayenne, 15 en plus pour l'Approuague, 3, 26 et 32 en moins respectivement pour l'Oyapock, la Route Nationale et le Maroni.

Ces bulletins groupés ensuite par sexe et par date de naissance ont été dépouillés un à un et les indications enregistrées ont permis la construction graphique.

*
**

Le contour général des pyramides est très irrégulier. On note des échancrures profondes et de fortes avancées. Cette particularité résulte de la complexité de la population guyanaise qui a subi d'importantes fluctuations dues au mouvement migratoire bien plus qu'au mouvement naturel. Trois causes essentielles ont provoqué ce mouvement :

- 1) *La découverte de l'or* qui, à la fin du siècle dernier, a déclenché aux environs de 1900 de véritables « rushs » dont les points de départ étaient presque tous situés à l'extérieur de la Guyane (Antilles notamment);
- 2) *La transportation des condamnés*; rappelons que le recensement a touché l'élément pénal libéré et le personnel d'encadrement constituant en 1946 une importante fraction de la population masculine. Les transportés en cours de peine n'étaient pas compris dans ces nombres;
- 3) *La catastrophe de 1902 en Martinique* a provoqué le déplacement de nombreux Martiniquais qui vinrent se réfugier en Guyane à la suite de l'éruption de la Montagne Pelée.

Enfin dans certaines communes on a également recensé en 1946 des individus qui vivent à l'état semi-primitif, en marge de la société créole. C'est le cas des *Indiens Galibis* d'Iracoubo et de Mana et des *Saramacas* de l'Oyapock et de l'Approuague.

Dans les 4 pyramides (Cayenne, Communes et Guyane), on note une disproportion manifeste des sexes : plus d'hommes que de femmes dans les communes et pour toute la Guyane; plus de femmes que d'hommes à Cayenne.

CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Avant d'essayer d'analyser les caractéristiques démographiques rappelons qu'au point de vue ethnique la population de la Guyane française comprenait, en 1946, des *Européens*, des *Créoles*, des *Asiatiques*, des *Indiens* autochtones et des *Noirs* des bois (descendants d'esclaves marrons retournés à l'état semi-primitif). Il faut y ajouter des *Arabes* de l'élément pénal et des émigrés *Syriens* et *Libanais*.

1) Les *Européens* étaient peu nombreux : ceux de l'élément libre ne faisaient que des séjours temporaires plus ou moins longs. Ceux de l'élément pénal tendent à disparaître (par rapatriement) depuis la suppression de la transportation.

2) Les *Créoles* constituaient et constituent toujours la majeure partie de la population urbaine, rurale et minière; on englobe sous ce terme tous les individus de race noire ainsi que les produits de métissage jouissant de droits civiques.

3) Les *Noirs* des bois vivent en famille sur les rives du Maroni et du Lawa. Aux groupements *Bonts*, *Paramacas* et *Youcas* il faut ajouter des *Saramacas* isolés qui viennent par petits groupes faire des séjours temporaires s'installant le long des rivières de la Guyane française.

4) Les *Indiens* autochtones se réduisent à cinq groupements totalisant 650 individus environ, dispersés sur quatre bassins de la Guyane française.

5) Les *Asiatiques* comprenaient plusieurs centaines de *Chinois*, de *Syriens* et d'*Annamites*. Ils tendent de plus en plus à se mêler à l'élément Créole. Ils détiennent le monopole du commerce de détail à Cayenne et dans les communes.

Tous ces groupements sont représentés dans le recensement de 1946.

Age. — La répartition dans les trois grands groupes d'âge nous donne par région la répartition suivante :

	Moins de 20 ans	De 20 à 59 ans	De 60 ans et plus	Nombre d'adultes pour 1 vieillard	Indice de vieillesse
Ville de Cayenne	3.932	5.890	1.083	5,4	27 0/0
Ile de Cayenne	618	1.194	242	4,9	39 0/0
Route Nationale	1.370	1.346	297	4,5	21 0/0
Maroni	1.177	1.961	368	5,3	31 0/0
Oyapock	516	869	108	8	20 0/0
Approuague	277	442	147	3	53 0/0
Totaux et moyennes pour la Guyane	7.890	11.702	2.245	5,2	28 0/0

Remarquons tout d'abord que le groupement dont la proportion d'enfants et d'adolescents est le plus élevé est celui de la Route Nationale (Kourou, Sinnamary, Iracoubo). Ces communes n'ont pas été, comme nous le verrons plus loin, affectées autant que les autres par le mouvement migratoire, et le mouvement naturel y est favorable : taux des naissances 24 0/00 et taux des décès 16,6 0/00 (moyennes sur 12 années).

L'indice de vieillesse (nombre de vieillards pour 100 jeunes de moins de 20 ans) est également favorable.

La population des autres communes, y compris celle de Cayenne, a subi, en des temps très courts, des fluctuations importantes dues aux migrations et l'indice de vieillesse, fût-il très bas, n'est pas d'une grande valeur. Le groupement de l'Oyapock, par exemple, comprend un grand nombre de *Saramacas* qui, vers l'âge de 50 ans, s'en retournent chez eux en Guyane hollandaise. La population de la commune de Saint-Laurent du Maroni présente une structure analogue, mais ici il s'agit de fonctionnaires européens qui regagnent définitivement leur patrie à l'âge de la retraite (55 ans).

La région de l'Approuague, d'autre part, a toujours été réputée insalubre et le mouvement naturel y est déficitaire : taux des naissances 24,4 0/00, taux des décès 35 0/00 (moyenne sur 12 années).

En résumé, la composition par âge de la population de la Guyane française est très différente suivant les régions et l'indice de vieillesse n'a qu'une valeur relative sauf pour le groupement de la Route Nationale.

Sexe. — Plus d'hommes que de femmes dans les communes rurales et l'inverse à Cayenne, tel est le déséquilibre qui influence néanmoins la courbe de la pyramide générale à l'avantage du sexe masculin.

La proportion des sexes dépend de la composition par âge et des migrations.

En Guyane, la mortalité est plus forte chez les hommes que chez les femmes ; il en est de même de la natalité. Sur 7.395 naissances enregistrées de 1930 à 1944 on note 3.839 enfants du sexe masculin pour 3.556 du sexe féminin, d'où une différence de 283 unités qui est largement compensée par un excès de 671 décès masculins durant la même période. Il en résulte que la proportion des veuves est plus forte que celle des veufs.

La Guyane ayant été de tout temps un pays d'immigration, elle a toujours compté plus d'hommes que de femmes.

Voici un tableau comparatif de la répartition des sexes par groupements, à 125 ans d'intervalle (nombre des recensements).

	Recensement de 1822			Recensement de 1946		
	Masc.	Fémin.	Total	Masc.	Fémin.	Total
Ville de Cayenne . . .	1.828	1.936	3.764	5.180	5.781	10.961
Ile de Cayenne . . .	4.886	3.735	8.621	1.234	842	2.076
Route Nationale . . .	880	692	1.572	1.531	1.543	3.074
Maroni	n'existait pas			1.968	1.570	3.538
Oyapock.	431	384	815	789	713	1.502
Approuague . . .	824	747	1.571	478	378	856
Totaux	8.849	7.494	16.343	11.180	10.827	22.007

On remarque, d'après ce tableau, une augmentation de la population de sexe féminin dans la ville de Cayenne aux dépens de celle des communes rurales.

Il y avait en effet en 1822 :

94 hommes pour 100 femmes à Cayenne,

126 hommes pour 100 femmes dans les communes ;

tandis qu'on notait en 1946 :

89 hommes pour 100 femmes à Cayenne,

138 hommes pour 100 femmes dans les communes.

Il faut souligner également la constitution relativement récente du groupement du Maroni avec Mana qui résulte de l'ancienne colonie de la Mère Javouhey, et Saint-Laurent créé de toute pièce par l'Administration pénitentiaire.

État matrimonial. — L'âge du mariage est dans la législation française de 18 ans pour les garçons et de 15 ans pour les filles. Nous considérerons donc les deux sexes séparément.

Sexe masculin. — Le nombre des hommes mariés, au recensement de 1946, était de 1.901 pour 4.948 mariables, c'est-à-dire l'ensemble des célibataires, veufs et divorcés de 18 à 59 ans.

Sexe féminin. — Pour ce sexe les nombres correspondants étaient de 2.275 mariées pour 4.371 mariables, c'est-à-dire l'ensemble des célibataires, veuves ou divorcées de 15 à 49 ans.

Les deux tableaux suivants montrent la répartition par groupement régional selon le sexe et l'état matrimonial.

Sexe masculin.

	Mariés tout âge	Céliba- taires de 18 à 59 ans	Veufs de 18 à 59 ans	Divorcés de 18 à 59 ans	Total des hommes mariables	Nombre de mariés o/o mariables
Ville de Cayenne	944	2.033	74	33	2.140	43
Ile de Cayenne .	242	584	11	2	597	40
Route Nationale.	225	599	18	—	617	36
Maroni	369	830	34	33	897	41
Oyapock	57	473	2	—	475	12
Approuague . .	64	215	7	—	222	28
Totaux et moyen- nes pour la Guyane	1.901	4.734	146	68	4.948	38

La proportion des mariés pour le sexe masculin était donc de 38 o/o des hommes en âge de se marier, pour l'ensemble de la Guyane. Ce taux variait selon les groupements régionaux de 12 à 43 o/o. Notons que le taux de l'Oyapock, le plus bas, est dû à la présence des *Samaracas* qui n'ont pas, chez nous, de statut social ; leurs traditions leur interdisent, de plus, le mariage hors de leur pays.

Sexe féminin.

	Mariées tout âge	Céliba- taires de 15 à 49 ans	Veuves de 15 à 49 ans	Divorcées de 15 à 49 ans	Total des femmes mariables	Nombre de mariées o/o mariables
Ville de Cayenne.	985	2.252	94	18	2.364	41
Ile de Cayenne .	183	294	13	2	309	59
Route Nationale.	225	566	18	1	585	38
Maroni	249	568	16	5	589	42
Oyapock	577	365	7	2	374	15
Approuague . .	56	139	11	—	150	37
Totaux et moyen- nes pour la Guyane	2.275	4.184	159	28	4.371	52

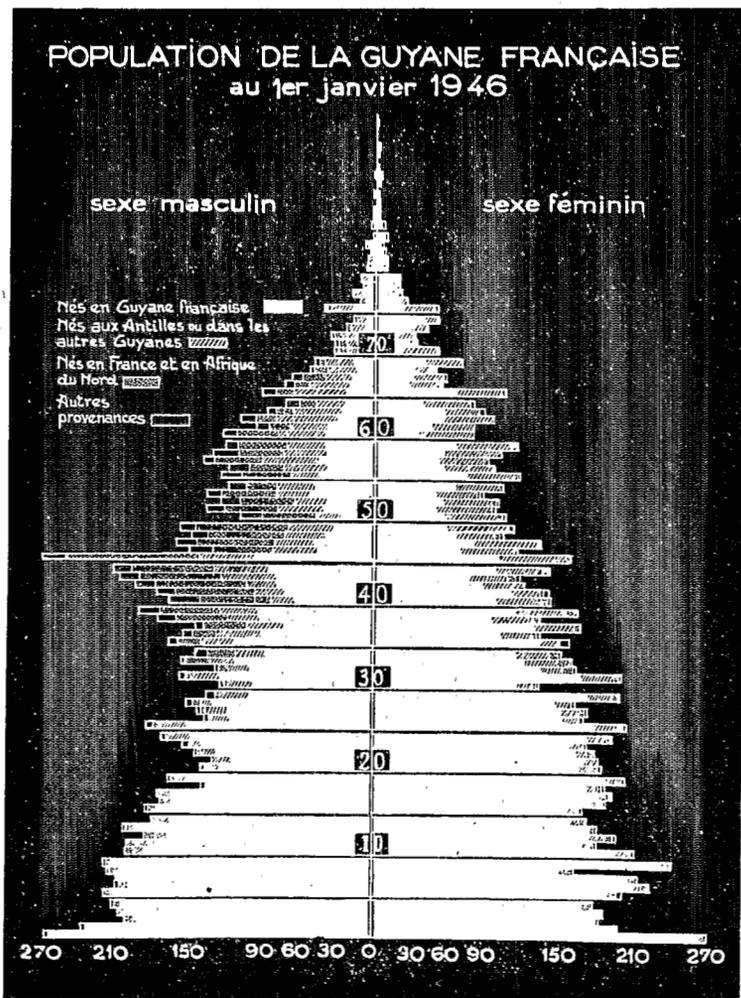
Pour le sexe féminin ce taux était un peu plus élevé : il atteignait pour l'ensemble de la Guyane 52 o/o et il variait de 15 à 59 o/o selon les régions. Le taux du groupement de l'île de Cayenne était relativement élevé : 59 o/o (il était identique à celui de la France en 1936 pour le sexe féminin).

Le nombre des divorcés est insignifiant ; encore n'est-il fourni que par les villes de Cayenne et de Saint-Laurent. Cela tient en grande partie à ce que l'on se marie peu en Guyane.

CARACTÉRISTIQUES POLITIQUES

Nationalité. Provenance des éléments importés.

Au point de vue nationalité la population de la Guyane française comprend : 1) des citoyens français nés dans le pays, venant de France ou naturalisés, jouissant de leurs droits civiques et politiques ; 2) des tribus semi-primitives d'Indiens et de Noirs des Bois, protégés français ; 3) des étrangers.



Notre département Sud-Américain étant un pays d'immigration, il était plus rationnel et plus important dans cette étude de connaître la provenance des éléments importés que leur nationalité, d'autant plus que cette dernière indication faisait souvent défaut sur les fiches du recensement. Nous avons adopté les rubriques suivantes :

a) *nés en Guyane française* : comprend non seulement les citoyens français nés dans le département, mais encore divers éléments protégés ou d'ascendance étrangère nés en Guyane française ;

b) *nés aux Antilles françaises* : il s'agit des Martiniquais et des Gadeloupéens ;

c) *nés dans les Antilles et dans les Guyanes étrangères* : sous cette rubrique nous avons réuni aussi bien les originaires des Antilles britanniques et hollandaises que les Guyanais de ces deux nationalités ;

d) *nés en France* : cette rubrique comprend les fonctionnaires métropolitains et de nombreux libérés de l'élément pénal ;

e) *nés en Afrique du Nord* : la presque totalité appartient à l'élément pénal libéré ;

f) *nés dans les colonies françaises* : cette catégorie comprend de nombreux Indochinois et quelques Africains et Malgaches appartenant pour la plupart à l'élément pénal libéré ;

g) *nés en Asie* : comprend des Chinois, des Hindous auxquels nous avons ajouté les Libanais et les Syriens d'ailleurs peu nombreux ;

h) *autres provenances* : sous cette rubrique sont réunis les individus de la population libre et les libérés de l'élément pénal de diverses nationalités (Espagnols, Allemands, Tchèques, Polonais, et surtout Italiens) ; ils sont relativement peu nombreux.

Effectif.

L'effectif des éléments venus de l'extérieur est relativement important, les plus nombreux sont les Antillais et les Guyanais étrangers. En voici l'énumération :

		o/o de la population totale	o/o des habitants nés en Guyane
Antilles françaises . .	1.814	8,31	11,2
Antilles et Guyanes étrangères	1.534	7,02	9,5
France	1.017	4,67	6,3
Afrique du Nord . .	711	3,26	4,4
Colonies françaises .	238	1,11	1,4
Asie	203	0,92	1,2
Autres provenances .	187	0,85	1,1
Total et moyennes .	5.704	26,1	35,3

Il y avait donc en Guyane française, en 1946, 26,1 o/o de la population totale provenant de l'extérieur. Si l'on fait abstraction des libérés de l'élément pénal et des fonctionnaires de l'Adminis-

tration pénitentiaire qui tendent à disparaître (extinction du bagne), il reste encore environ 18 o/o de la population de provenance extérieure, dont 15 o/o d'Antillais et Guyanais.

Une particularité qui a de l'importance au point de vue peuplement est à souligner : c'est la proportion élevée de l'élément féminin de source antillaise (tableau I).

Répartition en Guyane de la population venant de l'extérieur.

Une étude détaillée de la répartition de cette catégorie de population nous entraînerait hors du cadre de ce résumé ; on peut noter néanmoins :

Les *Antillais britanniques et français* sont établis principalement à Cayenne et dans l'Île de Cayenne ; les derniers comptent parmi eux une forte proportion de Martiniquais, notamment du sexe féminin, fixée à Cayenne. Beaucoup d'*Asiatiques* sont également installés dans cette région et quelques autres dans les communes. Les *Guyanais hollandais (Saramacas)* font des séjours temporaires et vivent par petits groupements à l'Oyapock, à l'Approuague et au Maroni. Les *Nord-Africains*, presque tous libérés de la transportation, étaient rassemblés, en 1946, dans l'Île de Cayenne où ils pratiquaient l'élevage et la culture maraîchère, ce qui permettait à la ville de Cayenne d'être mieux approvisionnée en légumes frais. Les *Français métropolitains*, représentés par les fonctionnaires de l'Administration pénitentiaire et par les libérés et les relégués de l'élément pénal, formaient une véritable colonie sur le Maroni et la ville de Saint-Laurent, en 1946, était formée en majeure partie d'Européens.

Une mention particulière doit être faite pour la Route Nationale où les agglomérations de Kourou, Sinnamary et Iracoubo sont à peu près exemptes d'éléments importés. C'est la seule fraction du pays qui a maintenu le niveau de son effectif par le mouvement naturel.

Répartition par âge de la population venue de l'extérieur.

La répartition par âge de la population venue de l'extérieur indique peu de jeunes de moins de 20 ans mais une forte proportion d'adultes de 30 à 69 ans. Là encore l'élément antillais domine. Nous donnons, dans les tableaux ci-dessous, par groupe de 10 années et par sexe, les provenances de la population guyanaise.

On peut tirer une conclusion pratique de l'étude des origines de cette population, à savoir que l'Antillais a une facilité d'adaptation

POPULATION DE LA GUYANE FRANÇAISE PAR GROUPE DE 10 ANS,
PAR SEXE ET PAR PROVENANCE

TABLEAU I

Groupes d'âge	Nés à l'extérieur de la Guyane													
	Antillais				Français						Etrangers			
	Français		Britannique		France		Afrique du Nord		Colonies françaises		Chine Syrie Liban		Divers	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
	De													
0 à 9 ans	10	27	11	11	30	7	4	—	4	6	1	—	3	
10 à 19 ans	30	47	34	33	38	28	2	3	6	8	2	—	5	
20 à 29 ans	65	85	86	72	22	32	1	1	7	3	9	1	13	
30 à 39 ans	100	145	156	100	90	48	84	—	15	8	37	3	9	
40 à 49 ans	171	244	168	149	308	28	315	2	67	4	57	5	51	
50 à 59 ans	149	268	161	15	207	13	193	—	57	4	51	3	36	
60 à 69 ans	169	112	165	126	118	11	89	—	43	—	19	7	24	
70 à 79 ans	66	101	57	43	23	8	16	—	4	—	4	1	6	
80 à 89 ans	9	14	3	2	4	2	1	—	1	1	2	1	1	
90 à 99 ans	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux	769	1.045	841	693	8.0	177	705	6	204	34	182	21	145	
Totaux par catégorie	3.348				1.966						390			

TABLEAU II

Groupes d'âge	Nés en Guyane française		Nombre total des nés à l'extérieur		Population totale de la Guyane française		
	M	F	M	F	M	F	Total
De							
0 à 9 ans	1.894	1.751	60	54	1.953	1.806	3.759
10 à 19 ans	1.719	1.781	117	129	1.836	1.910	3.746
20 à 29 ans	1.317	1.610	203	200	1.520	1.810	3.330
30 à 39 ans	982	1.275	491	309	1.473	1.584	3.057
40 à 49 ans	717	889	1.137	439	1.854	1.328	3.182
50 à 59 ans	426	551	854	452	1.280	1.003	2.283
60 à 69 ans	251	531	627	257	878	788	1.666
70 à 79 ans	94	240	176	156	270	396	666
80 à 89 ans	29	57	21	20	50	77	127
90 à 99 ans	2	17	—	2	2	19	21
Totaux	7.431	8.702	3.686	2.018	11.116	10.721	21.837
Totaux par catégorie	16.133		5.704		21.837		

et d'implantation supérieure à celle de l'Européen notamment ; son aptitude à faire souche est nettement démontrée. L'Européen quitte la Guyane, l'Antillais y demeure.

Cette particularité pourrait être exploitée dans l'avenir pour une mise en application d'un projet d'immigration.

*Institut Pasteur et Service
de la Protection Maternelle et Infantile de Cayenne.*

BIBLIOGRAPHIE

1. ABONNENG (E.). — Aspects démographiques de la Guyane française. Historique. *Publ. n° 180 de l'Inst. Pasteur de la Guyane française*, octobre 1948.
2. ABONNENG (E.). — Aspects démographiques de la Guyane française. Démographie actuelle. *Ibid.*, n° 182, décembre 1948.
3. ABONNENG (E.). — Aspects démographiques de la Guyane française. Avenir de la population. *Ibid.*, n° 184, janvier 1949.